

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

ARRETE n°2004- 142 /MS/SG
portant Intérim du Secrétaire Général

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Docteur Larba Théodore KANGOYE, Inspecteur Général des Services de Santé est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 27 avril au 02 mai 2004.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 27 avril 2004 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- 1-CAB
- 1-SG
- 1-IGSS
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Tous Services Rattachés
- 2-Intéressés
- 2-Archives

Ouagadougou, le **26 APR 2004**

Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National

